

Mairie de LANDELLES
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

5, rue de la Mairie, 28190 LANDELLES - Tél. 02 37 23 36 13 - Fax. 02 37 23 35 21 - Mail : mairie@landelles.fr

**COMPTE RENDU DE REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 13 OCTOBRE 2020

Nombre de conseillers en exercice : 15. Convocation du 8 Octobre 2020

Présents : 14

L'an deux mil vingt, le treize octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le huit octobre deux mil vingt, s'est réuni à la salle des fêtes en session extraordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Luc JULIEN, Maire de Landelles. La séance a été publique.

Etaient présents : M. Jean-Luc JULIEN, M. Jean-Frédo CROSNIER, M. Jean-Pierre VINCENT, Mme Michèle RIPOCHE, Mme Christine VELLA, Mme Bénédicte POUICIN, Mme Irène LANDRE, M. Julien TROUSSIER, M. Sylvain SERIN, Mme Mélanie ROUSSEAU, M. Claude VILLEFAILLEAU, Mme Morgane DECOURTIL, M. Patrick TESSIER, M. Erick GAROT.

Absents excusés : Mme Marie-France JANNEAU

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Monsieur le Maire a déclaré la séance ouverte à dix-neuf heures.

Secrétaire de séance : Mélanie ROUSSEAU

**1. Désignation d'un délégué syndical au sein du Syndicat Intercommunal du Regroupement
Pédagogique des Communes de Landelles et Billancelles (SIRP Landelles/Billancelles)**

Considérant l'élection de Mme Bénédicte POUICIN, élue au poste de présidente au sein du Syndicat Intercommunal du Regroupement Pédagogique des Communes de Landelles et Billancelles (SIRP Landelles/Billancelles) le 03/06/2020,

Considérant la démission de Madame Bénédicte POUICIN de son poste de conseillère syndicale et de son poste de présidente,

Vu la validation de la démission de Madame Bénédicte POUICIN par Madame la Préfète d'Eure-et-Loir en date du 07/10/2020,

Il y a lieu de procéder à la nomination d'un nouveau délégué au sein du Syndicat Intercommunal du Regroupement Pédagogique des Communes de Landelles et Billancelles, issu des Conseillers du Conseil Municipal de Landelles pour siéger aux réunions du SIRP Landelles-Billancelles.

Monsieur le Maire demande si des personnes se portent volontaires. Madame Irène LANDRE, suppléante au sein du Syndicat Intercommunal des Regroupement Pédagogique des Communes de Landelles et Billancelles, se porte volontaire pour être titulaire,

Monsieur Jean-Frédo CROSNIER se porte volontaire pour être suppléant.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,

Déclare Madame Irène LANDRE, nouvelle déléguée titulaire du Syndicat Intercommunal du Regroupement Pédagogique des Communes de Landelles et Billancelles et Monsieur Jean-Frédo CROSNIER, suppléant.

2. Point sur le dossier : Construction du Bâtiment dans le Parc de l'Eglise

Monsieur Jean-Luc JULIEN, Maire de Landelles, informe les Conseillers Municipaux que le marché public pour la construction du Bâtiment dans le Parc de l'Eglise a été publié sur le site de l'Association des Maires le jeudi 8 octobre 2020 à 16h45. Il comprend 9 lots.

La date limite de réception des offres est fixée au lundi 16 novembre 2020 et la réunion pour l'ouverture des plis au mardi 17 novembre 2020 à 18h00 avec les membres de la commission d'appel d'offre (CAO) et M. Richard PÉPIN, Assistant à la Maitrise d'Œuvre. Une réunion de la CAO est prévue le lundi 23

novembre 2020 à 18h00 pour l'analyse des offres préparée par M. Richard PÉPIN, Assistant à la Maitrise d'Œuvre.

Les entreprises retenues pourront alors être prévenues et le calendrier des travaux pourra être établi.

3. Point sur le dossier : Illuminations de Noël 2020

Monsieur Sylvain SERIN, Conseiller Délégué, informe le Conseil Municipal qu'un devis pour des illuminations de rue pour les fêtes de fin d'année a été demandé. Après échange entre Mme Michèle RIPOCHE, 3^{ème} Adjointe, responsable des finances et le Maire, Monsieur Jean-Luc JULIEN, le choix s'est porté sur l'achat de 4 à 5 décorations pour 2020 afin de remplacer les illuminations inutilisables et commencer à décorer les rues adjacentes à la Rue du Perche. Des décors seront achetés chaque année afin de pouvoir décorer plusieurs rues du village.

Le Conseil Municipal valide l'achat de 4 décors / illuminations de rue sur des candélabres, pour un montant de 1 072.50€ HT soit 1 287.00€ TTC qui seront installés aux emplacements de l'Allée des Tilleuls. Des décors seront achetés chaque année pour décorer les rues adjacentes à la Rue du Perche et l'Allée des Tilleuls.

4. Divers

Dégradations :

Monsieur le Maire informe les Conseillers Municipaux que des dégradations « Tags » ont été constatés à l'intérieur de l'abri bus, Rue de la Mairie, à l'angle de la Rue des Alouettes dans la nuit du jeudi 8 au vendredi 9 octobre 2020. Monsieur Jean-Frédéric CROSNIER, 1^{er} Adjoint, a été déposer plainte à la Gendarmerie de Courville-sur-Eure.

Le Conseil Municipal décide de faire nettoyer, repeindre et appliquer un vernis « anti-tags » sur l'ensemble de l'abri bus par notre service technique.

Règles d'urbanisme :

Monsieur le Maire informe les Conseillers Municipaux qu'il a été constaté que certaines règles d'urbanisme ne sont pas appliquées sur la Commune. En effet, par délibération D17-58 du 13/12/2017, le Conseil Municipal a adopté le dépôt d'une déclaration préalable pour les travaux sur les clôtures, or certains riverains ont installé des brises vues en bâches plastiques ce qui n'est pas autorisé. Un courrier pour rappel aux règles d'urbanisme et mise aux normes va être envoyé aux personnes concernées.

Cimetières :

Monsieur Sylvain SERIN, Conseiller Délégué aux cimetières, informe le Conseil Municipal qu'il a participé à une formation sur les réglementations des cimetières en septembre 2020 et que pour donner suite à cette formation et dans le cadre de ses délégations, des travaux administratifs sont indispensables.

Il a donc engagé ce travail en commençant par faire un recensement des concessions dans les deux cimetières de la commune afin de mettre à jour les plans, les validités des droits de concessions et les réglementations obligatoires. Il a précisé que ce travail se fera sur la durée du mandat étant donné les délais réglementaires à respecter. Un devis sera demandé à une entreprise afin de chiffrer et budgétiser la pose d'une fermeture automatique des portes des cimetières la nuit.

Remise en état des chemins :

Monsieur Claude VILLEFAILLEAU, Conseiller Municipal, informe le Conseil Municipal que les travaux de remise en état des chemins endommagés lors de l'élagage de haies par l'ONF pour le compte de la SNCF ne sont pas encore faits. En effet, il semblerait qu'ils n'aient pas les compétences requises en la matière. Un courrier va être envoyé à la SNCF afin de leur rappeler leurs obligations envers la Commune.

Association « Les Pêcheurs Landellois » :

Madame Michèle RIPOCHE, 3^{ème} adjointe et secrétaire de l'association « Les Pêcheurs Landellois » remercie Monsieur Jean-Pierre VINCENT, 2^{ème} Adjoint et membre du SIRTOM pour la Commune, qui a fait livrer un container d'Ordures ménagères aux étangs sur leur demande.

Visite S.S.I :

Monsieur Jean-Frédo CROSNIER, 1^{er} Adjoint et responsable de la Salle des Fêtes, informe le Conseil Municipal que la Ste AVISS est intervenue le 13/10/2020 pour effectuer la visite annuelle de Sécurité du Système Incendie (SSI) et que les détecteurs incendies ont été changé dans leur intégralité comme l'exige la réglementation.

Cérémonie du 11 Novembre :

Monsieur Jean-Frédo CROSNIER, 1^{er} Adjoint, informe le Conseil Municipal que la fanfare « BWBB » sera présente à la cérémonie du 11 novembre 2020. Il rappelle également que la présence de l'ensemble des Conseillers Municipaux est souhaitée en raison de la traditionnelle distribution de brioche aux riverains de plus de 65 ans à leur domicile.

Clôture du procès-verbal :

Le procès-verbal, dressé et clos, le treize octobre deux mil vingt à vingt-et-une heures trente, en double exemplaire a été, après lecture, signé par le Maire et les Conseillers Municipaux.
Signatures